

DEMANDE DE RÉSIDENCE DE LONGUE DURÉE

PROADMIN

Mouvements migratoires en Andalousie : traduction et
interprétation, outils et formation numérique
multilingue pour l'inclusion sociale

PROYECTO I+D+i DESARROLLADO EN EL MARCO DEL PROGRAMA OPERATIVO FEDER
ANDALUCÍA 2014-2020. Ref.: 1380532-R



Guide pour la demande de résidence de longue durée

CARMEN EXPÓSITO CASTRO

1. Qu'est-ce que la résidence de longue durée ?

Tout d'abord, il est important de faire la différence entre les concepts de résidence et de séjour. Si vous restez en Andalousie pour une durée maximale de 90 jours, on parlera de « séjour » (*estancia*). Passé ce délai, si vous voulez rester dans le pays, vous devrez demander une prolongation de séjour ou une carte de séjour temporaire, situation qui vous autorise à rester en Espagne pour une période supérieure à 90 jours et inférieure à cinq ans (voir le guide sur la demande de permis de séjour).

L'objectif de ce guide est de vous expliquer les conditions à remplir pour obtenir la résidence de longue durée étant la situation qui suit la résidence temporaire et qui vous autorise à résider et à travailler en Espagne pour une durée indéterminée dans les mêmes conditions que les espagnols, comme le stipule l'article 32 de la Loi organique espagnole 4/2000, du 11 janvier, sur les droits et libertés des étrangers en Espagne et leur intégration sociale. Les personnes qui ont eu une résidence temporaire en Espagne pendant cinq ans sans interruption et qui remplissent les conditions réglementaires auront droit à la résidence de longue durée.

Par ailleurs, la Directive 2003/109/CE du Conseil, du 25 novembre 2003 relative au statut des ressortissants de pays tiers résidents de longue durée et le Règlement de la Loi organique espagnole 4/2000, approuvé par le Décret royal 557/2011 du 20 avril (articles 147 à 150 ; 155 et 156 ; 158 et 159 ; 160 et 161) contiennent également des dispositions relatives aux différents types de demandes de résidence de longue durée.

2. Quels types de séjour de longue durée pouvez-vous demander ?

- Résidence de longue durée. Il s'agit d'une demande qui vous autorise à résider et à travailler en Espagne pour une durée indéterminée dans les mêmes conditions que les espagnols.

- Résidence de longue durée-UE. Ce type de demande vous autorise à résider et à travailler en Espagne pour une durée indéterminée dans les mêmes conditions que les espagnols et vous permet d'obtenir une autorisation de résidence ou de résidence et de travail dans d'autres États membres de l'Union européenne, dans les conditions qu'ils détermineront.

- Résidence de longue durée en Espagne du résident de longue durée de l'Union européenne (UE) dans un autre État membre de l'UE. Il s'agit d'un permis de résidence qui peut être obtenu par les ressortissants étrangers titulaires d'un permis de résident de longue durée de l'UE accordé dans un autre État membre de l'UE.

- Résidence de longue durée en Espagne du membre de la famille d'un résident de longue durée-UE dans un autre État membre de l'UE. Il s'agit d'un permis de résidence qui peut être obtenu par les membres de la famille d'un étranger titulaire d'un permis de résident de longue durée-UE accordé dans un autre État membre de l'UE.

- Récupération de la titularité d'un permis de séjour de longue durée. Il s'agit de la récupération dans les cas suivants :

- Lorsque l'autorisation a expiré en raison d'une absence du territoire de l'Union européenne pendant 12 mois consécutifs.
- Lorsque l'autorisation a expiré en raison de l'acquisition d'une résidence de longue durée-UE dans un autre État membre.
- Lorsque l'étranger résident de longue durée revient en Espagne une fois écoulée la période de son engagement de non-retour.

- Récupération de la titularité d'un permis de séjour de longue durée de l'UE. Cette récupération peut être demandée dans les cas suivants :

- Lorsque la résidence s'est éteinte en raison d'une absence du territoire de l'Union européenne pendant 12 mois consécutifs.
- Lorsque le séjour a été interrompu par l'acquisition d'une résidence communautaire de longue durée-UE dans un autre État membre.
- Lorsque la résidence s'est éteinte pour avoir séjourné pendant plus de six ans hors du territoire espagnol.

3. Quelles sont les conditions requises ?

Les conditions varient pour chacun des types de demande de résidence de longue durée susmentionnés. Nous vous fournissons ci-dessous le lien qui vous dirige directement aux conditions requises pour chaque type de demande de résidence, mais nous énumérons ci-après les conditions générales qui doivent être remplies pour tous les types de demande :

- ne pas être citoyen d'un État de l'Union européenne, de l'Espace économique européen ou de la Suisse, ni membre de la famille d'un citoyen de l'un de ces pays auxquels le régime de la citoyenneté de l'Union est appliqué ;
- ne pas avoir de casier judiciaire ;
- ne pas être interdit d'entrer en Espagne ou dans tout pays avec lequel l'Espagne ait signé un accord à cet effet ;
- ne pas être dans la période d'engagement de ne pas retourner en Espagne si vous vous êtes engagé à retourner volontairement dans votre pays d'origine ;

- avoir résidé légalement et de manière continue sur le territoire espagnol pendant cinq ans ; cette condition varie également en fonction du type de résidence.

À part ces conditions, vous devez en respecter d'autres en fonction du type de demande ; afin que vous puissiez consulter les informations complètes directement sur la page qui correspond à votre situation, vous trouverez ci-après le lien pour chaque type de demande, bien que la langue dans ce cas est l'espagnol :

1. Résidence de longue durée

<https://extranjeros.inclusion.gob.es/es/informacioninteres/informacionprocedimientos/ciudadanosnocomunitarios/hoja046/index.html>

2. Résidence de longue durée-UE

<https://extranjeros.inclusion.gob.es/es/informacioninteres/informacionprocedimientos/ciudadanosnocomunitarios/hoja047/index.html>

3. Résidence de longue durée en Espagne du résident de longue durée de l'UE dans un autre État membre de l'UE

<https://extranjeros.inclusion.gob.es/es/informacioninteres/informacionprocedimientos/ciudadanosnocomunitarios/hoja048/index.html>

4. Résidence de longue durée en Espagne du membre de la famille du résident de longue durée dans un autre État membre de l'UE

<https://extranjeros.inclusion.gob.es/es/informacioninteres/informacionprocedimientos/ciudadanosnocomunitarios/hoja049/index.html>

5. Récupération de la titularité d'une résidence de longue durée

<https://extranjeros.inclusion.gob.es/es/informacioninteres/informacionprocedimientos/ciudadanosnocomunitarios/hoja050/index.html>

6. Récupération de la titularité d'une résidence de longue durée-UE

<https://extranjeros.inclusion.gob.es/es/informacioninteres/informacionprocedimientos/ciudadanosnocomunitarios/hoja051/index.html>

4. Quels sont les documents que vous devez présenter ?

En ce qui concerne les documents à fournir, de même que pour les conditions à remplir, chaque cas doit être différencié. En général, des copies des documents doivent être fournies et les originaux doivent être présentés au moment de l'introduction de la demande.

Dans tous les cas, vous devez remplir **le formulaire de demande officiel (EX-11) en double exemplaire**, dûment complété et signé. Ce formulaire peut être obtenu, en sélectionnant le document correspondant, à l'adresse suivante : http://extranjeros.inclusion.gob.es/es/ModelosSolicitudes/Mod_solicitudes2/index.html. Dans la section 5, vous pouvez voir une capture d'écran du formulaire EX-11 que vous devez remplir.

Maintenant, pour le cas spécifique de chacune des demandes de séjour de longue durée, les documents que vous devez présenter sont les suivants :

Résidence de longue durée

1. Une copie complète de votre passeport, titre de voyage ou de la *cédula de inscripción* (document attestant l'inscription au Registre central des étrangers) en cours de validité.
2. Si vous êtes résident : rapport délivré par les autorités régionales, ou les autorités compétentes dans chaque cas, ou par le centre éducatif certifiant la scolarité des mineurs dont vous avez la charge et qui sont en âge de scolarité obligatoire.
3. Si vous ne résidez pas en Espagne au moment de la demande, l'extrait de votre casier judiciaire délivré par les autorités de votre pays d'origine ou du/des pays dans lesquels vous avez résidé au cours des cinq dernières années.
4. D'autres documents également nécessaires en fonction de votre situation sont énumérés dans le site de cette demande de résidence de longue durée.

Résidence de longue durée-UE

1. Copie du passeport complet, du titre de voyage ou de la *cédula de inscripción* (document attestant l'inscription au Registre central des étrangers) valide.
2. Le cas échéant, les preuves des périodes de résidence antérieures en tant que titulaire d'une carte bleue européenne dans d'autres États membres de l'Union européenne.
3. Documents attestant de ressources fixes et régulières suffisantes pour subvenir à vos besoins et, le cas échéant, à ceux de votre famille.
4. Documents attestant que vous avez une assurance maladie.

Résidence de longue durée en Espagne du résident de longue durée-UE dans un autre État membre de l'Union européenne

1. Documents prouvant votre statut de résident de longue durée de l'UE dans un autre État membre.
2. Une copie de votre passeport complet ou du titre de voyage en vigueur.
3. En fonction de vos moyens de subsistance :
 - Si vous ne comptez pas exercer d'activités lucratives, vous devez présenter des documents attestant que vous disposez de moyens financiers suffisants pour subvenir à vos besoins mensuels, soit une somme de 2 130 euros, et que vous disposez d'une assurance maladie publique ou privée couvrant les risques normalement assurés pour les citoyens espagnols.
 - Si vous allez travailler en tant que salarié, c'est-à-dire avec un contrat de travail, vous devez présenter des documents permettant d'identifier l'entreprise, un contrat de travail signé et la preuve que l'entreprise peut garantir la solvabilité nécessaire.
 - Si vous allez travailler en tant que travailleur indépendant, à savoir comme travailleur autonome, vous devez présenter les documents

énumérés dans le lien suivant :
<https://extranjeros.inclusion.gob.es/es/informacioninteres/informacionprocedimientos/ciudadanosnocomunitarios/hoja051/index.html>.

Résidence de longue durée en Espagne du membre de la famille du résident de longue durée dans un autre État membre de l'UE

1. Documents prouvant la résidence dans l'autre État de l'Union en tant que membre de la famille du titulaire d'une autorisation de résidence de longue durée dans l'UE.
2. Copie du passeport complet ou du titre de voyage en vigueur.
3. Preuve des liens familiaux.
4. Documents attestant que le membre de la famille ou le titulaire de l'autorisation de séjour de longue durée-UE dispose de moyens économiques dans les conditions prévues pour le regroupement familial.
5. Rapport délivré par les organismes compétents de la Communauté autonome ou, si elle y est autorisée par la mairie, certifiant que le logement est adéquat pour répondre aux besoins de la famille.

Récupération de la titularité d'une résidence de longue durée

1. Copie du passeport complet ou du titre de voyage présentant une validité d'au moins quatre mois.
2. Extrait de casier judiciaire ou document équivalent, si l'intéressé a atteint l'âge de la responsabilité pénale, délivré par les autorités du pays d'origine ou du/des pays dans lesquels il a résidé au cours des cinq dernières années.
3. Certificat médical

Récupération de la titularité d'une résidence de longue durée-UE

1. Copie du passeport complet ou du titre de voyage en vigueur.
2. Extrait de casier judiciaire ou document équivalent, si l'intéressé a atteint l'âge de la responsabilité pénale, délivré par les autorités du pays d'origine ou du/des pays dans lesquels il a résidé au cours des cinq dernières années.
3. Documents justifiant d'avoir une assurance maladie.
4. Documents garantissant des ressources fixes et régulières suffisantes pour subvenir à vos besoins et, le cas échéant, à ceux de votre famille.

Remarque importante : lorsque vous présentez des documents provenant d'autres pays, ils doivent être traduits en espagnol.

Par ailleurs, tous les documents publics étrangers non communautaires doivent être légalisés au préalable par le bureau consulaire espagnol compétent dans le pays d'émission du document ou, le cas échéant, par le ministère des affaires étrangères et de la coopération espagnol, sauf si le document a été apostillé par

l'autorité compétente du pays d'émission conformément à la convention de La Haye du 5 octobre 1961.

5. Comment présenter votre demande ?

- Si vous résidez en Espagne, dans tout registre public et adressé au bureau des étrangers (Oficina de Extranjería) de la province où vous résidez.
- Si vous ne résidez pas en Espagne et que vous vous trouvez sur le territoire espagnol, vous la présentez au bureau des étrangers (Oficina de Extranjería) de la province où vous êtes domicilié.
- Si vous ne résidez pas en Espagne et que vous ne vous trouvez pas sur le territoire espagnol, vous la présentez auprès de la mission diplomatique ou du poste consulaire espagnol de votre lieu de résidence.

Comme nous l'avons déjà mentionné, afin que vous le reconnaissiez, vous trouverez ci-dessous le formulaire à remplir (EX 11) pour votre demande de résidence de longue durée, disponible à l'adresse suivante :

https://extranjeros.inclusion.gob.es/ficheros/Modelos_solicitudes/mod_solicitudes2/11-Formulario_larga_duracixn.pdf

GOBIERNO DE ESPAÑA

Solicitud de autorización de residencia de larga duración o de larga duración-UE (LO 4/2000 y RD 567/2011)

Espacios para sellos de registro

1) DATOS DEL EXTRANJERO/A

PASAPORTE N.I.E. - -

1er Apellido 2º Apellido

Nombre Sexo⁽¹⁾ H M

Fecha de nacimiento⁽²⁾ / / Lugar País

Nacionalidad Estado civil⁽³⁾ S C V D Sp

Nombre del padre Nombre de la madre

Domicilio en España Nº Piso

Localidad C.P. Provincia

Teléfono móvil E-mail

Representante legal, en su caso DN/NIE/PAS Título⁽⁴⁾

Sí NO Hijas/os a cargo en edad de escolarización en España

Image 1 : données de l'étranger

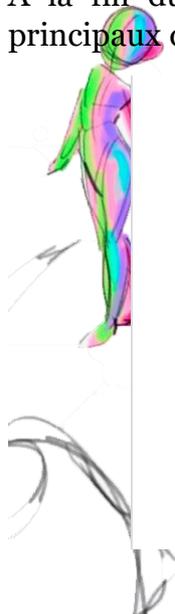
2) DATOS DEL REPRESENTANTE A EFECTOS DE PRESENTACIÓN DE LA SOLICITUD ⁽⁶⁾			
Nombre/Razón Social	DNI/NIE/PAS		
Domicilio en España	Nº	Piso	
Localidad	C.P.	Provincia	
Teléfono móvil	E-mail		
Representante legal, en su caso	DNI/NIE/PAS	Título ⁽⁴⁾	

3) DOMICILIO A EFECTOS DE NOTIFICACIONES			
Nombre/Razón Social	DNI/NIE/PAS		
Domicilio en España	Nº	Piso	
Localidad	C.P.	Provincia	
Teléfono móvil	E-mail		

CONSENTO que las comunicaciones y notificaciones se realicen por medios electrónicos ⁽⁶⁾

Image 2 : données du représentant et adresse

À la fin du guide, vous avez un glossaire espagnol-français avec les mots principaux qui pourra vous aider au moment de devoir remplir votre demande.



4) TIPO DE AUTORIZACIÓN SOLICITADA ⁽⁷⁾
<input type="checkbox"/> RESIDENCIA LARGA DURACIÓN
<input type="checkbox"/> Titular de autorización de residencia por reagrupación familiar cuando el reagrupante es titular o accede a residencia larga duración o larga duración-UE (art. 58)
<input type="checkbox"/> Supuesto general 5 años de residencia continuada en España (art. 148.1)
<input type="checkbox"/> Residente en España en los 2 años inmediatamente anteriores y 3 ó más en otro EM, con tarjeta azul-UE (art. 148.1)
<input type="checkbox"/> Residente beneficiario de pensión contributiva de jubilación (art. 148.3.a)
<input type="checkbox"/> Residente beneficiario de incapacidad permanente absoluta o gran invalidez (art. 148.3.b)
<input type="checkbox"/> Residente en los tres años inmediatamente anteriores a la solicitud, >18 años y nacido en España (art. 148.3.c)
<input type="checkbox"/> Español de origen que haya perdido la nacionalidad española (art. 148.3.d)
<input type="checkbox"/> Residente tutelado por entidad pública 5 años consecutivos inmediatamente anteriores a la mayoría de edad (art. 148.3.e)
<input type="checkbox"/> Apátridas o refugiados en territorio español reconocido el respectivo estatuto (art. 148.3.f)
<input type="checkbox"/> Titular de autorización de residencia de larga duración-UE en otro Estado miembro (art. 155)
<input type="checkbox"/> Familiar de titular de autorización de residencia de larga duración-UE en otro Estado miembro (art. 156)
<input type="checkbox"/> Titular de autorización de residencia de larga duración que ha cesado en tal condición (art. 158)
<input type="checkbox"/> Menor nacido en España hijo de titular de residencia de larga duración (art. 185)
<input type="checkbox"/> Otros..... (especificar)

Image 3 : extrait de la page 2 du formulaire



RESIDENCIA LARGA DURACIÓN-UE

- Supuesto general 5 años de residencia continuada en España, con recursos económicos y seguro de enfermedad (art. 152.1.a)
- Residente en España con autorización anterior de estancia por estudios, intercambio o prácticas no laborales que computa al 50% (art. 152.1.a)
- Residente en España en los 2 años inmediatamente anteriores y 3 ó más en otro EM, con tarjeta azul-UE (art. 152.1.a)
- Titular de residencia de larga duración-UE en otro Estado miembro que renuncia a la misma (art. 157)
- Titular de autorización de residencia de larga duración-UE que ha cesado en tal condición (art. 160)
- Otros..... (especificar)

....., a de de



FIRMA DEL SOLICITANTE (o representante legal, en su caso)

Image 4 : extrait de la page 2 du formulaire et signature

Dans ces listes, vous devrez marquer la situation qui correspond à votre demande de résidence de longue durée ou de longue durée-UE et ensuite dater et signer.

INSTRUCCIONES DE CUMPLIMENTACIÓN

**RELLENAR EN MAYÚSCULAS CON BOLÍGRAFO NEGRO Y LETRA DE IMPRENTA O A MÁQUINA
SE PRESENTARÁ ORIGINAL Y COPIA DE ESTE IMPRESO**

(1) Marque la opción que proceda. **Hombre / Mujer**

(2) Rellenar utilizando 2 dígitos para el día, 2 para el mes y 4 para el año, en este orden (dd/mm/aaaa)

(3) Marque la opción que proceda. **Soltero / Casado / Viudo / Divorciado / Separado**

(4) Indique el título en base al cual se ostenta la representación, por ejemplo: Padre/Madre del menor, Administrador Único, Consejero Delegado ...

(5) Rellenar sólo en el caso de ser persona distinta del solicitante.

(6) Conforme a la DA 4ª del RD 557/2011, están obligados a la notificación electrónica, aunque no hayan dado su consentimiento, las personas jurídicas y los colectivos de personas físicas que, por su capacidad económica o técnica, dedicación profesional u otros motivos acreditados, tengan garantizado el acceso y disponibilidad de los medios tecnológicos precisos. Si usted no está incluido en alguno de los colectivos mencionados, se le notificará por esta vía únicamente si marca la casilla de consentimiento. En ambos casos la notificación consistirá en la puesta a disposición del documento en la sede electrónica del Ministerio de Política Territorial y Función Pública (<https://sede.administracionespublicas.gob.es>). La notificación se realizará a la persona cuyos datos se indiquen en el apartado "domicilio a efectos de notificaciones" o, en su defecto, al solicitante. Para acceder al contenido del documento **es necesario disponer de certificado electrónico** asociado al DNI/NIE que figure en el apartado "domicilio a efectos de notificaciones". Es conveniente además que rellene los campos "teléfono móvil" o "e-mail" para tener la posibilidad de enviarle un aviso (meramente informativo) cuando tenga una notificación pendiente.

(7) Marque la opción que corresponda.

Image 5 : Extrait de la page 3 avec instructions pour remplir le formulaire

Finalmente, parmi les documents que vous devez présenter il y a une taxe que vous devrez payer. Par rapport à cette taxe et aux délais pour la résolution de la demande, vous pouvez obtenir plus d'informations en fonction de votre cas spécifique, en accédant aux pages des liens fournis ci-dessus au point 3, correspondant aux exigences. Les informations apparaissent en espagnol au bas de la page de chaque lien.

7. Liens d'intérêt

Page pour envoi de questions concernant le domaine d'*Extranjería* (<https://ssweb.seap.minhap.es/ayuda/consulta/ExtranjeriaCG>)

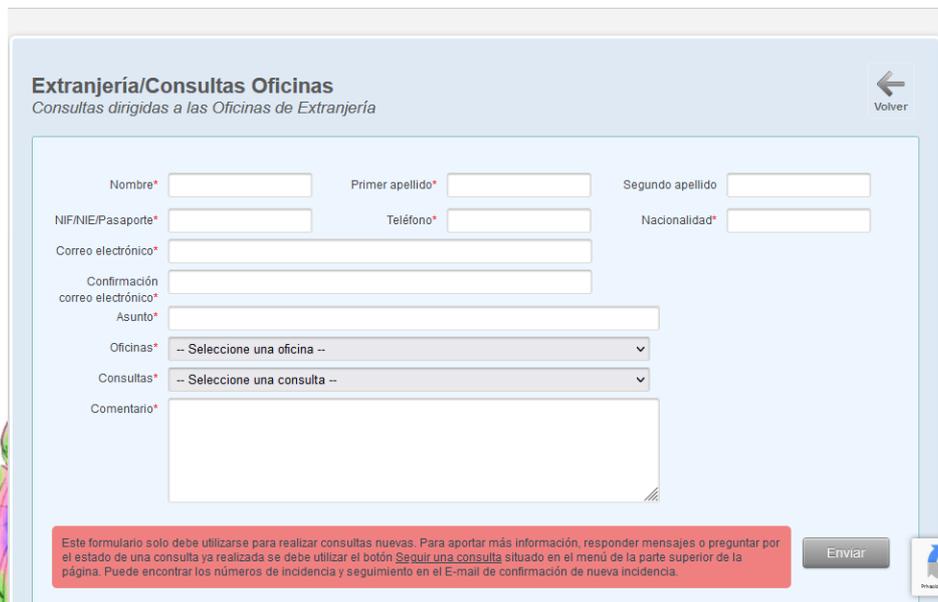


Image 6 : envoi des questions

Rendez-vous en ligne

(<https://icp.administracionelectronica.gob.es/icplus/index.html>)



Image 7 : page d'accueil rendez-vous en ligne

8. Glossaire espagnol-français

Español (ES)	Francés (FR)
adquisición de residencia	acquisition de résidence
antecedentes penales	casier judiciaire
apellido	nom de famille
apátrida	apatride
ciudadano/a	citoyen.ne
compromiso de no retorno	engagement de non-retour
documentación	documents
domicilio	adresse
estado civil: S, C, V, D, Sp	situation de famille: célibataire, marié.e, veuf.ve, divorcé.e, séparé.e
estancia	séjour
estancia interrumpida	séjour interrompu
extinguir	expirer s'éteindre
fecha de nacimiento	date de naissance
hija/o	fille/fils
localidad	commune
mère	madre
nacionalidad	nationalité
nombre	nom
pasaporte	passport
père	padre
prórroga de estancia	prolongation de séjour
refugiado/a	réfugié.e
residencia	résidence
residencia de larga duración	résidence de longue durée
residencia temporal	résidence temporaire
solicitud de residencia	demande de résidence
tarjeta de residencia	carte de résidence carte de séjour
tarjeta azul europea	carte bleue européenne
teléfono	téléphone
titular	titulaire
título de viaje	titre de voyage